

WEBINAIRE SUR LA GESTION DU PERSONNEL EN TEMPS DE CRISE

Les jours de confinement doivent-ils être payés ?

Le Covid n'est pas considéré comme une maladie professionnelle. Toutefois, lorsque la maladie est établie par un expert, il est normal d'être pris en charge.

Une fois que les employés ont épuisé le stock congé, quelle méthode faut-il mettre en place pour le personnel afin de barrer la voie à la pandémie ?

L'employé ne serait mis en congé de force ; lorsque le besoin de préserver la santé s'impose, il faut saisir l'inspecteur du travail pour l'informer de l'impérative nécessité de mettre le personnel en congé.

Un contrat à durée indéterminé peut-il se transformer en contrat à durée déterminée en cette période de crise ?

La modification d'un contrat requiert le consentement des deux parties, l'employé qui estime être lésé dans la révision de son contrat de travail peut simplement se désengager et réclamer le paiement de ses droits. Par ailleurs, si l'entreprise est fortement impactée, elle peut recourir aux solutions préconisées par le code du travail notamment, la mise en chômage technique ou en congé technique.

Que faire lorsque l'employeur décide unilatéralement de ne payer que 60% du salaire, en a-t'il le droit ? Le reste pourra-t'il faire l'objet de rappel lorsque la situation de l'entreprise sera revenue à la normale ?

Si les différentes parties prenantes (partenaires sociaux, Délégué du personnel, inspection du travail) ont été impliqués dans la prise de cette décision en établissant un protocole allant dans ce sens, il ne devrait pas avoir de soucis. Si l'employé n'est pas d'accord, il a le droit de solliciter son départ de l'entreprise avec paiement de ses droits.

Le recours des entreprises vers l'administration fiscale ne serait pas comme un manque d'audace de leur part dans le contexte actuel de la crise ?

Chaque entreprise en fonction de sa capacité a pris des initiatives. Dans un contexte comme celui-ci, les emplois, les entreprises et le bien-être de tous doivent être préservés.